



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal
République Française**

**Séance du 30 mars 2023
à 18 heures 30**

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	27

Date de la convocation
24/03/2023

Date d'affichage
31/03/2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - CUP Christine - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain - PLAZA PUTTI Mireille.

Procurations :

M. ANDRÉ Claude a donné procuration à Mme MORETI Karine.
Mme SALUZZO Joëlle a donné procuration à Mme COSTE Josiane.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. COUSTON Rémy.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Secrétaire de séance : Mme COSTE Josiane a été nommée secrétaire de séance.

**Nature de l'acte : 7.5.1. Demandes de subventions
DELIBERATION N° 2023-03-27**

OBJET : *EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION*

RAPPORTEUR : M. Lionel FISCHER, adjoint délégué à la sécurité, à l'urbanisme et à l'environnement.

VU le Code général des collectivités territoriales,

Dans le cadre de l'appel à projets 2023 du programme « S » du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR), l'Etat peut financer des projets d'équipement des polices municipales.

La commune souhaite procéder à l'acquisition de 3 gilets pare-balles pour les agents de la police municipale.

Le projet d'équipement est estimé à 1 415,57 € HT.

CONSIDERANT l'intérêt de compléter l'équipement des agents de la police municipale afin de les protéger dans l'exercice de leurs missions,

Le projet d'équipement en gilets pare-balle fait partie des équipements concernés par un financement FIPD, il est proposé de solliciter l'Etat à hauteur de 750 € du coût hors taxes du projet, soit une subvention forfaitaire de 250 € par gilet pare-balles.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES avis de la commission des affaires générales réunie le 20 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE l'acquisition de 3 gilets pare-balles pour le service de police municipale.

SOLLICITE la participation de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets 2023 programme « S » du FIPDR pour le financement d'équipements des polices municipales à hauteur de 750 €, soit 250 € par gilet.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération :

COÛT DU PROJET		
Coût des travaux HT		1 415,57 €
TVA	20,00%	283,11 €
Coût TTC		1 698,68 €

FINANCEMENT DE LA DÉPENSE SUBVENTIONNABLE HT

1 Autofinancement	47%	665,57 €
2 Subventions d'équipement 53%		
Etat (FIPDR)	250 € par gilet	750,00 €
Total (2)		750,00 €
3 Emprunt	0%	0 €
Total (1+2+ 3)	100%	1 415,57 €

PRECISE que les crédits nécessaires au projet seront ouverts dans la section d'investissement du budget.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR 27	VOIX CONTRE /	ABSTENTION /
-----------------	------------------	-----------------

Le Maire,
Serge MALEN



Le secrétaire de séance
Josiane COSTE

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 31/03/2023 de la publication le 31/03/2023 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.